

Atoumod

INFORMATIONS



Comment obtenir une carte Atoumod

La carte Atoumod est valable 7 ans, elle vous accompagne pour vos voyages sur les réseaux partenaires en Normandie. Une seule condition, la charger d'un titre de transport du réseau emprunté. Plus d'information sur www.commentjyvais.fr

Vous pouvez établir votre carte Atoumod en vous rendant dans une agence commerciale des réseaux partenaires ou par correspondance en téléchargeant le formulaire de demande de carte sur www.commentjyvais.fr

Que faire en cas de vol, perte ou de carte défectueuse

En cas de vol ou de perte de votre carte, vous devez le signaler à l'un des réseaux de transports partenaires Atoumod. Vous pouvez ensuite demander le remplacement de votre carte moyennant le paiement de la somme forfaitaire de 10€. Si votre carte nominative perdue ou volée contenait un titre ou un forfait en cours de validité, ce titre ou forfait est reconstitué à l'identique.

Le remplacement d'une carte défectueuse ou détériorée nécessite la restitution de la carte. Le réseau partenaire est seul juge du caractère défectueux ou détérioré de la carte. S'il s'avère que la détérioration est due au fait du titulaire, la somme de 10€ sera perçue.

Adoptez le bon réflexe

Pour être sûr d'être toujours en règle et vous épargner les désagréments d'une contravention, vous devez valider votre carte Atoumod quel que soit le mode de transport utilisé. La validation systématique est obligatoire pour tous les clients, y compris les abonnés.



Un support unique pour tous mes déplacements



Information.....Télédistribution



Comment charger ou recharger
votre carte **ATOUMOD**
à distance



La télédistribution C'EST QUOI ?

La télédistribution est un moyen pour **charger ou recharger** ma carte **Atoumod** d'un titre de transport

- ▶ Je récupère mon titre en présentant ma carte sur mon valideur habituel

La télédistribution C'EST POUR QUI ?

La télédistribution d'un titre de transport est possible dans le cas suivant

- ▶ **Pour tous** : Je possède une carte Atoumod en cours de validité
- ▶ **Pour les scolaires** : Mon inscription aux transports scolaires a été validée

Renseignez-vous auprès de votre réseau pour connaître les titres disponibles en télédistribution

La télédistribution QUELLES DÉMARCHES ?

Pour bénéficier du rechargement de vos titres de transport par télédistribution, voici les démarches à suivre

- ▶ **Pour les scolaires** : Inscription en ligne sur www.normandie.fr/transport-scolaire
- ▶ **Tout Public** : Selon les réseaux de transports, vous pouvez télécharger le formulaire de demande de télédistribution ou effectuer votre demande en ligne. (Connectez-vous sur le site de votre réseau pour plus d'informations)

QUE DOIS-JE FAIRE ENSUITE ?

Vos titres sont disponibles à la télédistribution dans les 3 à 5 jours suivant le traitement de votre dossier

Pour les scolaires : Vos titres scolaires sont disponibles à la télédistribution à partir de la rentrée

- ▶ Après ce délai, je suis les étapes suivantes

1 Je présente ma carte sur mon valideur habituel



2 J'attends 5 secondes avant de retirer ma carte

3 Je suis attentif

Un son de clochette retentit.

Le **voyant vert** s'allume accompagné du **bip sonore d'acceptation**. **Je peux voyager.**

Le **voyant rouge** s'allume accompagné du **bip sonore de refus**. **J'essaie une seconde fois** en suivant les indications ci-dessus.

En cas d'échec, veuillez demander **une lecture de votre carte** auprès de votre conducteur.

Conservez votre ticket et contactez votre agence ou (pour les scolaires) le Service des transports Publics de la Région Normandie au 02 22 55 00 10 en précisant le numéro de la ligne et éventuellement le message indiqué sur le valideur.